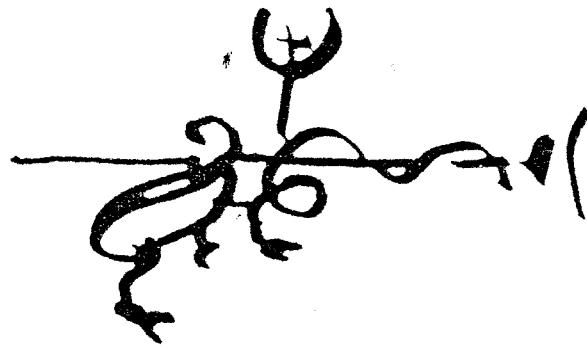


BULLETIN
de l'Association des Anciens élèves de
l'Institut national des langues et civilisations orientales
Mai 2003



Editorial 3

Articles

N. et A. Canner, <i>L'empereur Parakrama du Cambodge (723-1809), dragon</i>	5
<i>et l'art de l'écriture à l'encre rouge</i> 5	
H. Leclercq, <i>David Rosman, à droite ou pas à droite de Transylvanie</i> 30	
P. Tschudi, <i>Un voyage d'errance au royaume des Lettres de Turquie n°</i>	
<i>de Kraemer M. I. 1600</i> 49	
O. Altermann, <i>Le commandant français de Constantinople devant la Révolution française</i>	
<i>à Istanbul (1789-1801)</i> 59	

Cinéma

V. Thévenard, <i>Peintres et cinéastes de l'Asie</i> 85

Mélanges

E. Philippot, <i>Notes sur une dynastie khmère préayavite</i> 91
J.-F. Lemire, <i>Les sarcophages en bois au sud-est de l'Asie Naine</i> 105
et continuate, <i>La dernière prière de l'âme de Saramé</i> 121

Tribune libre

pour le pochoir 125

Canner

Antonietta, <i>Le rôle de l'art dans la vie quotidienne</i> 128
Ulfhild, <i>Les langues turques (I) (II) (III)</i> 129
<i>et langues turques (IV)</i> 134

Lectures

R. Santucci, <i>Portrait Basque. L'art contemporain à droite de l'phonome.</i>
<i>Fondation d'un musée de l'phonome</i> 139

INALCO

<i>Concours d'admission à l'INALCO (Méthode)</i> 143
<i>Concours d'admission à l'INALCO (Méthode)</i> 138

LE BULLETIN

Mai 2003

INSTITUT NATIONAL DES
LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

UN COMMERCANT FRANÇAIS
À CONSTANTINOPLE SOUS LA RÉVOLUTION :
JACQUES ALLÉON (1753-1801)

À travers l'histoire d'un homme – Jacques Alléon, fils de Jean-François Alléon¹ – voici un aperçu des vicissitudes du commerce français et des tribulations de la nation française à Constantinople, à la fin du XVIII^e siècle, entre la crise révolutionnaire et l'expédition d'Égypte².

LA JEUNESSE

Jacques Alléon naquit le 10 mars 1753, à Constantinople. Il était le deuxième d'une famille de quatre enfants. Comme pour son père, les premières années de sa vie sont obscures. Nous supposons qu'il a fait ses études à Marseille, ville où il débarqua le 7 septembre 1763³. Il avait dix ans. C'était l'âge et l'endroit requis pour éduquer les enfants de levantins.

On le retrouve en 1775. Jacques a alors vingt-deux ans. Cette année-là, le 20 novembre, sa sœur Marie-Madeleine épouse un négociant français de Constantinople, Ange Rambaud. Ce mariage compta beaucoup pour l'avenir de Jacques, car il allia la

¹ Cf. Christophe Alléon, « Un apothicaire ardéchois à Constantinople, Jean-François Alléon (1707-1775) », in *Le Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'INALCO*, nov. 2002, p. 49-67

² Pour la période de la Révolution française, la principale source d'informations fut l'étude de monsieur Onnick Jamgocyan, « La Révolution française vue et vécue de monsieur Onnick Jamgocyan, 1789-1795 », in *Afşenan/Brismes*, juillet 1989. Courtoisie de l'auteur.

³ Archives de la Chambre de commerce de Marseille, cote 114.

family Alléon à un membre important du commerce levantin. Quasiment un mois plus tard, son père, Jean-François Alléon décédait.

C'est probablement à la suite de ces deux événements qu'il se mit à travailler chez son tout nouveau beau-frère, en tant que commis. Quelques années plus tard, le 2 juin 1782, sa seconde sœur, Catherine, épousait un autre négociant français de Constantinople, Pierre Olive. Trois des enfants de Jean-François faisaient maintenant partie du corps des négociants de Constantinople. Le quatrième, Claude François, n'eut quant à lui pas le temps d'exercer un métier. Un mort prématurée l'enleva aux siens le 18 septembre 1784, à 23 ans.

L'année suivante, Jacques Alléon, Ange Rambaud, et Pierre Olive décidèrent d'orienter autrement leurs activités. Leur projet était de créer un commerce d'import/export entre la France et l'Empire ottoman. Pour ce faire, les Rambaud et les Olive rentraient à Marseille, la porte de l'Orient, alors que Jacques resterait à Constantinople. Ils s'expédierraient ensuite mutuellement des marchandises, que chacun réceptionnerait et revendrait pour l'autre. Tout ceci, pour être légal, devait bien entendu avoir la bénédiction des autorités françaises.

Les Rambaud débarquèrent les premiers à Marseille, en septembre 1785⁴. Dans le même temps, Jacques dût probablement travailler pour le compte de Pierre Olive. Quelques mois plus tard, délai nécessaire pour qu'Ange Rambaud remonte une maison de commerce dans sa nouvelle ville. Le moment venu, Jacques effectua sa demande auprès de l'ambassade de France à Constantinople. Celle-ci sera retenue, et le 10 mars 1787, l'ambassadeur⁵ offrait un joli cadeau d'anniversaire à Jacques

Alléon en écrivant au ministre de la Marine du moment, le maréchal de Castries, pour transmettre et appuyer la demande de son sujet :

Le sieur Jacques Alléon, François employé depuis plus de douze ans en qualité de commis dans une maison de commerce française de cette échelle, n'a pour toute ressource que de simples appartenements, à peine suffisants pour son entretien. Le sieur Rambaud, son beau frère, négociant à Marseille, voudrait venir à son secours et lui faire faire un petit commerce de paravilles. Mais comme les dispositions de l'ordonnance ne permettent pas au sieur Alléon de recevoir et d'expédier directement des marchandises, ni aux négociants de cette échelle de lui prêter le nom je nous suffit, Monsieur le maréchal, de vous faire bien lui accorder un certificat pour retrouver en son propre nom toutes sortes de marchandises, à l'exception des draps, et charger ici, sur des bâtiments propres, celles de retour. C'est un certificat semblable que vous avez bien voulu faire expédier, l'année dernière, d'après mes instances, au sieur Pinel, et d'autres Français en effet également obtenu dans des temps antérieurs. Le sieur Alléon est plein de droiture et de probité et je n'ai jamais eu que des relations avantageuses sur son compte. C'est à ce titre que j'ose, Monsieur le maréchal, réclamer vos bonnes en sa faveur⁶...

La réponse du ministre de Louis XVI ne se fit pas attendre. Ce dernier la fit aux députés de la chambre de commerce de Marseille, un mois plus tard :

Versailles, 15 avril 1787. Monsieur le comte de Choiseul-Gouffier m'ayant rendu visite, les témoignages les plus honorables de l'intelligence et de la bonne conduite du sieur Alléon (sic), et m'ayant demandé en faveur de ce commis un certificat qui l'autoriserait à recevoir à Constantinople tous les articles de notre commerce, les draps compris, j'ai pris cette demande en considération et je vous charge d'en prévenir le sieur Rambaud, qui s'est offert à l'ambassadeur du roi pour mejour de ce nouvel établissement. Lorsque le négociant aura rempli mis à mis de votre chambre les formalités requises en pareil cas, nous vouserez bien délivrer au sieur Alléon le certificat dont il a besoin, joint, en spécifiant l'exclusion du commerce de la draperie⁷.

⁴ Archives de la chambre de commerce de Marseille, cote 118.

⁵ Le comte de Choiseul-Gouffier, trente-deuxième ambassadeur de France à Constantinople, de 1784 à 1792.

⁶ Archives Nationales, Affaires étrangères, cote B1/448.

⁷ Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, cote J62.

Il faut savoir que les draps figuraient parmi les produits les plus demandés aux négociants dans l'Empire ottoman. Les Français se disputaient la conquête du marché avec les Anglais, les Hollandais, les Italiens... La législation du négoce de ces produits était donc particulière, ce qui explique la restriction imposée à Jacques et Ange Rambaud.

La situation et l'avenir de Jacques semblant désormais stabiles, ce fut au tour de la famille Olive de rentrer sur Marseille. Elle y débarqua et s'y installa en septembre 1787.

Mais il est temps d'ouvrir une parenthèse afin d'expliquer comment se structurait le commerce levantin. Le corps des négociants était, avec le corps diplomatique, l'un des deux principaux groupes qui composaient la nation française de l'échelle. Ces deux groupes travaillaient ensemble. Ils se rencontraient, se concertaient chaque fois que la situation le nécessitait, dans des réunions appelées assemblées nationales.

Le corps des négociants éprouva dès la seconde moitié du XVII^e siècle, la nécessité de s'organiser pour gérer au mieux ses affaires, et être plus représentatif auprès de ses diplomates de tutelle. Les négociants élurent à cet effet deux membres chargés de les représenter : les députés de la nation.

Ce système, qui fonctionnait bien, s'améliora au fil des ans, au point de devenir indispensable. Une circulaire du roi, datée du 7 décembre 1779, finit donc par voir le jour. Elle définissait le rôle, et réglementait le cadre des activités de l'assemblée citée. Les deux députés de la nation, eux, se retrouveront dès ce jour renforcés de façon officielle dans leurs fonctions. Il leur fallait pour se présenter à un mandat de deux ans non renouvelable, remplir les conditions suivantes : avoir au moins vingt-cinq ans, être résident de l'échelle depuis plus de deux ans, et n'avoir subi

aucune faillite. Le scrutin, qui éisait un seul député sur deux par an, pouvait ensuite avoir lieu. Ce décalage faisait que le plus ancien était premier député et le second, nouvellement élu, le remplaçait en cette qualité l'année suivante. Une fois investis, ces deux députés avaient en charge de veiller à l'intérêt du commerce à l'intérieur de l'échelle, la gérer, demander des assemblées lorsqu'ils le jugeaient nécessaire... Ils devaient également rendre compte, à l'incontournable Chambre de commerce de Marseille, de l'activité commerciale de l'échelle.

Ange Rambaud eut l'honneur d'être élu respectivement second, puis premier député de Constantinople en 1770 et 1771; Pierre Olive de 1778 à 1780⁹, Jacques en 1796 et 1797¹⁰.

Nous voyons par cet exemple que la cohésion familiale a bien fonctionné. Jacques Alléon en bénéficia. Sa situation était précaire au moment d'entrer dans la vie active. Il était seul, sans ressource, et sans aucune expérience commerciale. Douze ans plus tard, il possédait sa propre maison de négoce, qui reposait sur des bases solides.

Sa situation familiale en revanche, était moins mirobolante. Son frère cadet était décédé, son père aussi, ses deux sœurs étaient en France. Restait sa mère, qui se partageait entre l'Orient et la Provence. Et lui, à trente-quatre ans, était toujours célibataire. Il fallait se marier.

Jacques Alléon épousa dans le courant de l'année 1790, c'est à dire à l'âge de 37 ans, une jeune française de vingt ans : Sophie Fonton. Cette dernière, fille d'Antoine Fonton et d'Elisabeth Momartz, naquit à Constantinople le 10 mai 1770. Curieusement, cette jeune fille n'était pas issue d'une famille de

⁹ Celui-ci fut, pour être exact, syndic de la nation, à la suite d'une courte réforme du système de la députation.

¹⁰ Auguste Boppe, *Les députés de la nation à Constantinople 1692-1900*, Nancy, 1901, p. 12-13 et 16. Courtoisie de M. et Mme Antoine Gautier.

négociants, mais d'une des plus grandes familles de diplomates français présente dans l'Empire ottoman. Son premier représentant, Joachim (1651-1709), était originaire d'Alixan dans la Drôme. Pour l'anecdote, ce village et celui de Boulieu, berceau de la famille Alléon, sont à vol d'oiseau distants de quarante-trois petits kilomètres. Il fut l'un des tout premiers élèves de l'école française des «jeunes de langue»¹¹, créée par Colbert en 1669. Ancêtre de l'actuelle école des langues orientales, elle était chargée de former des élèves interprètes. Passé en Orient, Joachim mena une carrière de drogman. La plupart des nombreux enfants et petits enfants de Joachim suivirent ses pas, créant ainsi une véritable dynastie de drogmans. Ce fut, entre autres, le cas de son petit-fils Antoine (1724-1802), issu d'une famille de vingt enfants et beau-père de Jacques.

Antoine Fonton fut au début de sa carrière drogman à Seyde¹². Puis, pendant près de quarante ans, il fut attaché à l'ambassade de Constantinople, où il occupa le poste de premier drogman de 1769 à 1785, année de sa mise en retraite. Ce rôle était le plus important qu'un drogman puisse espérer dans sa carrière. Lors de son départ, deux personnes furent nommées pour occuper son poste : les drogmans Pierre Fornetti et son propre frère Jean-Joseph Fonton dont le mariage avec Sophie Bénéveni «fut probablement facilité par la considération dont bénéficiait au sein de la communauté latine le père de l'épouse, le docteur Jean-Félix

Bénéveni, ancien médecin du sultan et du prince Mourzoughoff».¹³ L'alliance de Jacques avec Sophie Fonton s'inscrit dans le même registre¹⁴. De cette union naquirent sept enfants :

- Jacques, François, Antoine (de nom de son père et de ses deux aînés), né le 25 juillet 1792, baptisé 4 jours plus tard en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Galata¹⁵,
- Elisabeth, Marie, baptisée le 29 novembre 1793,
- Marie, Thérèse, née le 27 janvier 1795,
- Antoine, Théodore, né le 31 mars 1797,
- Jeanne, Françoise, née en 1798,
- Jean-François, né le 3 juillet 1799,
- Joséphine, Christine, née le 3 juillet 1800.

Mais cette union prometteuse et les réjouissances qui l'accompagnèrent laissèrent rapidement place à une période de troubles, d'instabilité et de tourments importants : la Révolution française.

LA CRISE RÉVOLUTIONNAIRE

En effet, entre-temps avait eu lieu à Paris l'événement qui allait annoncer le déclenchement de la Révolution française : la prise de la Bastille. Si elle marqua fortement l'opinion publique dans notre pays, ce ne fut en revanche pas du tout le cas à Constantinople. Il faut préciser que les informations circulaient très lentement à cette époque. Il n'est donc pas

¹³ Marie et Antoine Gautier, «Jean-Joseph Fonton (1747-1832), drogman de France et diplomate Russe», in *Le Bulletin de l'association des anciens élèves de l'INALCO*, p. 60, Paris, 1994.

¹⁴ Sur la famille Fonton, voir le livre de Claude Bonnault : *Généalogie de la famille Fonton de Vaugelas, descendance masculine et féminine*, Paris 1920.

¹⁵ Registres de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul à Istanbul.

¹¹ Le nom de «jeunes de langue» était la traduction du terme Italien *Giorni della lingua*, qui désignait les élèves de l'école vénitienne. Ce terme ne serait d'ailleurs, lui aussi, que la traduction de l'expression turque *dil oglanı*.

¹² Aujourd'hui Saïda, au Liban.

interdit de penser que la nouvelle arriva dans la capitale ottomane avec quelques mois de retard.

Du point de vue politique, le sultan Sélim III fut au départ assez hostile à ces agitations. Son peuple, en revanche, fut plutôt favorable à la Révolution française. Aussi l'homme de la rue traitait-il les révolutionnaires en amis, et les réfugiés français qui commençaient à arriver dans la capitale ottomane avec grand mépris.

L'année 1792, en revanche, amorça un premier tournant dans la vie quotidienne de nos ressortissants. Dès le mois de janvier, alors que Russes et Turcs faisaient la paix de Jassy¹⁶, le taux de change entre la piastre et le sol¹⁷ connaissait une brusque variation au détriment de la devise française, celle-ci dévaluant de moitié¹⁸. Le déséquilibre sur le commerce et le traitement des fonctionnaires fut immédiat. Si les négociants français avaient les moyens de faire face, le personnel de l'ambassade lui ne pouvait que subir et se contenter de la moitié de son revenu habituel. Pour pallier cet état de fait et par esprit de solidarité, le corps des négociants, dont faisait partie Jacques, se concertra le 20 janvier 1792. Il décloua de cette réunion une pétition demandant aux autorités l'amélioration du sort des drogmans. Quelques mois s'écoulèrent, les sympathisants à la Révolution commencèrent à être bien vus à la cour du sultan, et chez certains hommes influents de son entourage (peut-être la déclaration de guerre française contre l'Autriche, en avril 1792, avait-

elle favorisé cet élan de sympathie). Mais ils ne faisaient pas encore l'unanimité. L'envoyé extraordinaire auprès de la sublime Porte¹⁹, par exemple, en fit la triste expérience. Le marquis de Sémonville devait assumer cette charge en remplacement de l'ambassadeur Choiseul-Gouffier, rappelé à Paris. Mais il fut dépeint au souverain ottoman comme un révolutionnaire tellement acharné, que celui-ci refusa purement et simplement sa venue en Turquie. Même une lettre de recommandation de Louis XVI n'y fit rien. Sémonville fut intercepté lors de son passage au détroit des Dardanelles, et fut contraint de rebrousser chemin²⁰. L'ambassadeur, lui, resta provisoirement en place. L'arrestation de Louis XVI et de toute sa famille eut des conséquences immédiates pour la colonie française de Constantinople. L'ambassadeur Choiseul-Gouffier, représentant du roi déchu dans l'Empire ottoman, fut relevé de ses fonctions. Surpris par la soudaineté de la décision et craignant pour leur avenir, Jacques Alléon et l'ensemble des négociants se réunirent au début du mois d'octobre en assemblée extraordinaire, dans le but de signer une pétition demandant au comte de Chosseul-Gouffier de rester à son poste. Ce qui fut fait à l'unanimité moins un, François Florenville, qui estimait que : « *Les négociants ne peuvent s'immiscer dans les affaires qui relèvent de l'ambassadeur seul*²¹ ».

Mais cette demande de maintien, renforcée quelques semaines plus tôt (au moment de l'affaire Sémonville) par une lettre

¹⁶ La sublime Porte, ou la Porte (*Bab-i-Ali*, en Turc) était une entrée du séail de Topkapi qui permettait d'accéder dans le palais du Grand-Vizir, où siégeait le conseil de gouvernement ottoman. Par extension, cette expression donna son nom au gouvernement lui-même (que l'on appelait également le Divan).

¹⁷ Onnick Jamgocyan : *op.cit.*, p. 303.

¹⁸ Marie et Antoine Gautier, *op. cit.*, p. 72.

¹⁹ Autrichiens et Turcs avaient stoppé la guerre en août 1791, avec le traité de Sistowa.

²⁰ Respectivement unités monétaires turques et françaises de l'époque (La monnaie française était divisée en oboles, en deniers, en sols, et en livres. Mais on trouvait aussi des écus des louis, des pistoles...).

²¹ Onnick Jamgocyan : *op. cit.*, p. 311.

de Scrim III en faveur du même Choiseul-Gouffier²², n'eut qu'un effet retardant sur ce qui devait arriver. En effet, au début du mois de décembre, les deux députés de la nation, Thoron et Bœuf, apprenaient qu'en France la Convention avait décreté d'accusations personnelles et criminelles le comte de Choiseul-Gouffier, en raison de ses intrigues et de la « *nobilité manifeste, qu'il ne croignait pas d'afficher, de toujours représenter le roi de France* »²³, récemment arrêté, rappelons-le. Aussi, le 8 décembre 1792, les deux hommes convoquèrent-ils de nouveau en assemblée extraordinaire l'ensemble des négociants et du corps diplomatique, afin de prendre les décisions qu'imposait la nouvelle situation.

Il semblerait que, dès lors, les négociants français de Constantinople avaient compris que leur ambassadeur fut, à terme, condamné. Leur propre intérêt leur commandait de se désolidariser de lui. Ils entérinèrent donc la suspension de ses fonctions et décidèrent de son remplacement par un chef provisoire, issu d'une élection. Ce qui fut adopté une nouvelle fois à l'unanimité moins Flörenville, qui prétendait cette fois-ci que « *douze individus ne peuvent décider de l'opinion de tant d'autres* »²⁴. Restait à élire ce chef provisoire de la nation française qui remplacerait l'ambassadeur Choiseul-Gouffier. La proposition du citoyen Morin de choisir Antoine Fonton, ancien premier drogman de France à Constantinople, en raison de l'âge, de l'expérience et des lumières de ce citoyen fut acceptée à l'unanimité²⁵. Jacques Alléon venait donc de voter pour son propre beau-père.

Quant au comte de Choiseul-Gouffier, dont la situation était devenue plus que délicate, il quitta précipitamment Constantinople et se réfugia en Russie²⁶. Quelque temps après cet épisode à rebondissements, les négociants français de Constantinople apprirent qu'en fait leur ambassadeur s'était bien joué d'eux. En effet, c'était lui qui avait fait en sorte de chasser son remplaçant, le malheureux Sémonville. Pour arriver à ses fins, il n'avait pas hésité, à réclamer l'aide des puissances coalisées contre la France (l'Autriche, la Prusse et la Russie). Nos pauvres négociants avaient été manipulés, et leur naïveté ne manqua pas de leur être reprochée par certains. Cette anecdote amorça donc la première faille dans l'unité de la communauté française du Levant²⁷.

La radicalisation de la Révolution en 1793 rendit la situation des diplomates français difficile. En tant qu'hommes publics, ils étaient quotidiennement importunés dans leur travail, placés en porte-à-faux dans leur vie religieuse. Pourtant, le seul reproche que l'on pouvait leur faire, était de représenter des dirigeants répressifs et régicides. Simon, leurs compétences et leur conscience professionnelle demeuraient intactes. Ils étaient connus et reconnus pour les bons et loyaux services qu'ils fournissaient. Aussi, pour s'attacher leurs services, les puissances étrangères n'hésitèrent-elles pas à leur proposer un travail et d'excellents revenus, en plus de leur protection. Il leur suffisait donc de changer de protecteur pour voir tout problème disparaître.

²² Marie et Antoine Gautier : *op. cit.*, p. 73.

²³ Claude Bonnault : *op. cit.*, p. 44.

²⁴ Marie et Antoine Gautier : *op. cit.*, p. 76.

²⁵ Marie et Antoine Gautier : *op. cit.*, p. 76. Le choix d'Antoine Fonton ne s'arrêtait pas à ces belles qualités. Ainsi, nous lisons page 54 de la même étude : « Fonton, dont les qualités personnelles étaient grandes, avait toujours été rebelle à l'influence de Choiseul-Gouffier et de la faction russe.

²⁶ Il jouissait de l'estime du Grand-Seigneur, en même temps que de celle des négociants français ». Ceci justifie peut-être le choix des négociants.

²⁷ Rentré en France en 1802, il reprit ses activités politiques et devint même ministre, sous la Restauration.

²⁷ Gérard Groc, « *La traduction, clef de la diplomatie révolutionnaire à Constantinople* », in *Varia Turcica XXXI*, Istanbul et les langues orientales, Paris, 1997.

C'est ce qu'ils firent. Le premier à franchir le Rubicon fut Jean-Joseph Fonton. Dès le mois de mars, il décida de passer sous protection russe. De mai à octobre, bien d'autres suivirent : trois Fonton, dont Antoine (qui était pourtant autrefois hostile à la faction russe), Charles Testa, qui passa sous protection autrichienne. Louis Fornetti, Matthieu et Constantin Deval pour leur part, décidèrent de redevenir simples citoyens français... Par ces déféctions, la Révolution entraînait de plain-pied dans Constantinople, via l'ambassade de France. Elle avait techniquement paralysé les relations diplomatiques entre la jeune République et la Porte : « *il ne reste que deux juniors-drogmans et le vieux Fonton* » déclarait l'ambassadeur anglais, Ainsue. Sans ambassadeur, sans envoyé extraordinaire, sans drogman, la France n'avait plus de représentation diplomatique à Constantinople, à ce moment donné ! Dans ce contexte, que ressentait les négociants de Constantinople, les gens comme Jacques Aléon, qui voyaient leurs affaires courantes se compliquer singulièrement ?

Malgré le fait qu'ils subissaient eux aussi bon nombre de décisions ou d'événements venant de Paris, leur réaction n'était pas pour autant négative. À ceci deux raisons : d'une part, ils commençaient à bien accepter les idées de la jeune République, dont ils ne percevaient qu'indirectement les conséquences. D'autre part et surtout, la position qu'ils occupaient tendait à les préserver, à les tenir à l'abri de la tourmente politique du moment. Le tout nouveau Comité de salut public se devait de rassurer la Porte, et la convaincre de ses bonnes intentions à son égard. De plus, la jeune République était en quête de reconnaissance internationale. Or le sultan, par prudence, n'avait pas encore réagi à son sujet. Il était donc nécessaire de le mettre en confiance. Quant aux négociants, ils étaient tout simplement protégés par Paris. Les échanges commerciaux entre la France et l'Empire ottoman étaient tellement importants, qu'ils repré-

sentait un véritable enjeu politique. S'en prendre à eux, c'était indirectement nuire à la France. La République en était parfaitement consciente. Aussi préférait-elle, dans ce cas bien précis, oublier son idéal révolutionnaire, et se laisser commander par ses propres intérêts, qui eux lui demandaient de ménager à tout prix la fidélité de ses négociants levantins.

De son côté, la Porte savait qu'il lui faudrait tôt ou tard travailler avec le Comité de salut public. Trop d'intérêts étaient en jeu. En fait, le sultan agissait avec réserve. D'une part, il n'osait pas officialiser un régime encore inconnu et instable, et d'autre part il tenait, au lendemain des sévères défaites, à jouer la carte de la neutralité face à ses anciens ennemis, aujourd'hui en guerre contre la France (Autriche, Prusse, Espagne, Hollande, Angleterre...) et qui faisaient pression sur lui. Mais le fond de sa pensée n'était pas spécialement hostile à la République. Comme de plus il n'avait pas de raison d'en vouloir aux Français de l'échelle, il continuait à les traiter avec bienveillance. Ce contexte modéré, malgré les événements parisiens et les difficultés quotidiennes, faisait que les négociants français restaient dans l'ensemble relativement confiants et optimistes. D'ailleurs, aucun d'entre eux ne suivit cette année là l'exemple donné par les fonctionnaires de l'ambassade. De Constantinople, ils ne pouvaient pas encore distinguer les noirs amoncellements de la tempête qui allait s'abattre sur la France.

Chacun donc, selon son intérêt ou son idéal, avait réagi différemment face à la situation. Les diplomates se retirèrent, les négociants comme Jacques se laissèrent porter par les flots révolutionnaires. D'autres individus, bien sûr, adoptèrent sans réserve les idées de la Révolution, et voulurent les imposer à leurs concitoyens. Ainsi, par exemple, un groupe de cent quarante patriotes modérés dans leurs actes, avait créé « la société

républicaine des amis de la liberté et de l'égalité²⁸. Sous l'impulsion de ce groupe, où l'on retrouve parfois Jacques Aléon, de petites actions symboliques eurent lieu : organisation d'une fête le 14 juillet 1793²⁹, plantation d'un arbre de la liberté dans les jardins du palais de l'France, composition d'hymnes à l'être suprême³⁰. Bref, rien de bien méchant jusque là. D'autres actions, en revanche, eurent plus de conséquences. La principale reste la création du club des Jacobins de Constantinople, et son affiliation à la société des Jacobins de Paris³¹. Malgré les réticences de Robespierre en personne, pour les raisons évoquées plus haut, ce club vit le jour le 14 vendémiaire an II³².

Comme ce club « *prétendait faire la loi au nom de la nation* », l'ambiance commença à se dégrader au sein de la colonie. Une opposition vit alors le jour. Elle était formée d'un groupe de personnes issues de la société républicaine précédemment citée, et réuni autour d'un révolutionnaire modéré issu de l'ancien régime, le citoyen Deschorches³³. Ce groupe se réunissait régulièrement à Pétra, chez l'aubergiste Menard³⁴, et son but était de contrer l'action autoritaire du club des Jacobins. Il comptait dans ses rangs une certaine madame Alléon. Sans doute était-ce la mère de Jacques, Thérèse Alléon/Marchand. A moins qu'il ne s'agisse de sa femme, Sophie. Toujours est-il qu'après les drogmans, les négociants et leur famille commençaient eux aussi à se poser de sérieuses questions sur leur avenir. Pour les Alléon comme pour les autres, l'attitude belliqueuse des révolutionnaires jacobins qu'ils côtoyaient ne les rassurait guère.

Leurs craintes de fin 1793 se confirmèrent au début de l'année suivante. Celles-ci étaient dues notamment à la terreur qui régnait en France à ce moment-là. La liquidation des indulgents et le drame de Germinal an II³⁵ finirent de les effrayer. À ce moment précis, de nombreux négociants, à l'image de leurs diplomates, abandonnèrent la France pour demander protection à d'autres nations. On n'en dénombra pas moins de huit sur la douzaine qui composait le corps de Constantinople au mois

²⁸ Ludwik Biskupski, *Les répercussions de la Révolution française sur l'Orient*, p. 488, Paris, 1956.

²⁹ Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance politique/Turquie/VOLUME 185/Folios 69 à 78.

³⁰ Onnick Jamgocyan, *op. cit.*, p. 307.

³¹ Très en vogue pendant la Révolution, les clubs étaient des groupements de citoyens dans lesquels on discutait des problèmes du moment, des réformes à apporter. Ils jouèrent un rôle considérable dans la marche en avant de la Révolution. Le plus important d'entre eux fut le club des Jacobins, qui siégeait rue Saint-Honoré, à Paris, dans l'ancien couvent des Jacobins. Il se développa sous l'influence de personnalités comme Brissot, Sieyès, Grégoire et surtout Robespierre, et ouvrit de nombreuses filiales en province.

³² Le 6 octobre 1793.

³³ Ludwik Biskupski, *op. cit.*, p. 488.

³⁴ Envoyé extraordinaire de la République, Deschorches arriva à Constantinople en novembre 1792, (non sans avoir été arrêté et emprisonné pendant deux mois à la frontière de la Bosnie). Pour être toléré dans l'Empire ottoman, il se fit passer pour un simple négociant du nom d'Aubry, car la toute nouvelle République n'était pas encore reconnue par la Porte, et le ministre français des relations extérieures qui l'avait nommé, Lebrun-Tondu, avait entre temps été emprisonné ! Il s'installa définitivement en juin 1793, et resta à son poste jusqu'en avril 1795.

³⁵ Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance politique/Turquie/VOLUME 186/Folio 438. Onnick Jamgocyan, *op. cit.*, p. 310.
³⁶ Mars 1794. Ce mois-là, Robespierre entreprend l'élimination de tous ses adversaires politiques, qu'ils soient modérés (Dantonistes), ou ultra-révolutionnaires (Hébertistes, Enragés).

d'avril 1794³⁷. Seule une poignée resta. Parmi eux, nous retrouvons Florenville, membre éphémère du Club des Jacobins devenu révolutionnaire idéaliste, un dénommé Anthoine, qui évite alors de justesse la faillite de sa maison de commerce, mais qui perd ses activités dans l'Empire russe, et surtout Jacques Alléon, qui, malgré ses intérêts personnels, choisit de rester fidèle à son pays, malgré les difficultés.

Jacques avait pourtant une solution. Elle lui aurait permis de continuer ses activités commerciales en France, tout en se mettant à l'abri de la Révolution. Cette solution était celle qu'avaient utilisé ses compagnons. Elle consistait à passer sous protection étrangère, et continuer son négocié, par l'intermédiaire d'un prête-nom. Il ne le fit pas, bien que les intrigues et les difficultés l'acculaient vers cette porte de sortie.

Ces difficultés étaient nombreuses. Illustrons-les par un exemple, représentatif de la confusion qui régnait dans les affaires commerciales à cette époque. En décembre 1792 et mars 1793, Jacques Alléon fut venir à Constantinople des balles de laine de la mer Noire. Là, il les fit charger sur un bateau partant pour le port de Marseille, où elles devaient être réceptionnées par... Ange Rambaud, bien sûr. Malheureusement en France, la disette sévissant, la convention faisait appliquer un programme de dirigisme économique reposant sur de nombreux expédients (lois sur l'accaparement, emprunts forcés...). Aussi, dès que les marchandises de Jacques arrivèrent à destination, elles lui furent arbitrairement confisquées « pour le compte de la République », et la Convention lui fit savoir qu'après vérification, « seules les propriétés des patriotes seraient respectées ». Le mot patriote

prenait ici toute son acception! Jacques attesta alors, dans un premier temps, de sa propriété sur ces biens. Dans un second temps, il écrivit une lettre de réclamation à Descorches. Celle-ci est datée du 18 prainial an II³⁸. Dans son contenu, Jacques met bien en avant toute sa probité et sa confiance, qui devraient lui permettre de recouvrer ses droits : « *ma conduite t'est trop connue...* », « *la confiance que m'inspirent et les décrets de la Convention et ton amour pour la justice...* ». Estimant qu'il n'avait rien à se reprocher, il demandait à rentrer dans ses droits. Sans doute eut-il gain de cause? Les archives du ministère des affaires étrangères ne possèdent malheureusement pas la réponse.

La patience dont Jacques avait fait preuve allait finalement payer. Le 9 thermidor an II³⁹, une nouvelle page de la Révolution française se tournait. Le tout puissant Robespierre chutait, emportant avec lui le régime de terreur qu'il avait instauré. L'époque beaucoup plus calme et modérée s'ouvrait alors en France, avec la constitution de l'an III (1795).

À Constantinople aussi les esprits se calmèrent comme par enchantement à partir du 9 thermidor. On ne note pratiquement plus d'actes ou de revendications révolutionnaires autres que symboliques à compter de cette date.

En avril et mai 1795, les traités de Bâle et de la Haye⁴⁰ confirmèrent l'apaisement. Mais déjà les latins d'Orient vivaient tout cela de loin. Descorches avait continué sa politique modérée jusqu'à son départ, en avril 1795. Son bilan fut très honora-

³⁷ Jean-Baptiste et Jean-François Trecourt, Martel, Thoron, Delmas, Esalon et Ciepin (Protection Prusse) André Henry (Protection Autrichie). Omnick Jamgocyan, *op. cit.*, p. 311.

³⁸ Le 6 Juin 1794. Ministère des affaires étrangères, correspondance politique/Turquie, vol. 188, folio 99.

³⁹ Le 27 juillet 1794.

⁴⁰ -Traité de Bâle, le 5 avril 1795. Paix avec la Prusse. La France se voit reconnaître le droit d'annexer la rive gauche du Rhin.
- Traité de la Haye, le 16 mai 1795; La Hollande cède à la France ses provinces du sud.

ble, car il était arrivé seul, isolé, sans caution officielle et sans instruction sur la conduite qu'il avait à tenir, dans une période de grands troubles⁴¹. Il avait su diriger l'opinion du peuple turc en faveur de la France et avait géré la crise révolutionnaire et diplomatique, pour repartir en laissant une échelle où tout était redevenu calme. Aucune arrestation, aucune exécution ne semble avoir été commise à Constantinople durant cette période! Certes d'autres événements eurent lieu dans les années qui suivirent⁴², mais leur caractère symbolique fait que l'on peut dire que Deschorches pacifia l'échelle et la sortit habilement de la Révolution avant l'heure.

Jacques Alléon lui, n'avait plus d'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête, et il pouvait enfin vaquer à ses affaires sans crainte du lendemain. Du moins le croyait-il!

L'ENTRE DEUX CRISES

En plus de la reprise de ses activités commerciales, Jacques Alléon fut élu député de la nation pour 1796 et 1797. Il commença son mandat comme second député, associé à Louis Anthoine, et – pour le compte de l'envoyé extraordinaire qui avait remplacé Descorches depuis avril 1795 – Raymond de Verninac de Saint-Maur. Mais il ne travailla que très peu de temps avec ce diplomate⁴³. En effet, le 8 février 1796 arrivait à Constantinople

⁴¹ Gérard Groc, *op. cit.*, p. 338.

⁴² Le trône du roi, conservé dans l'une des salles de l'ambassade, fut brûlé sous le premier Directoire, tout comme onze portraits d'ambassadeurs de l'ancien régime. Onnick Jamgocyan, *op. cit.*, p. 308.

⁴³ Ce diplomate commit de nombreuses maladresses, en prétendant passer par-dessus toutes les règles étroites de l'étiquette orientale, et en voulant «révolutionner la Turquie». Il indisposa le sultan et son entourage, et compromit la situation de son gouvernement. Ceci explique la courte durée de sa mission.

le trente-troisième ambassadeur de France dans l'Empire ottoman, le général Aubert du Bayet.

Pendant les deux années qu'il passa en tant que représentant des négociants de Constantinople, Jacques Alléon n'eut à gérer que les affaires courantes de l'échelle. Le seul fait sur lequel nous nous attarderons est la nomination de Jacques Alléon en tant qu'administrateur civil des biens ecclésiastiques constantinopolitains. Il fut ainsi impliqué dans l'affaire du couvent de Saint Benoît⁴⁴.

Cette église, qui était depuis 1540 sous la protection du roi de la France, se trouva sans ressources après la dissolution de la compagnie de Jésus en 1773, puis la crise révolutionnaire (qui menaçait les biens du clergé), et livrée à des convoitises diverses.

Trois ans plus tard, le 1^{er} novembre 1796, l'ambassadeur Aubert du Bayet, qui venait d'être nommé à Constantinople, décida de refaire valoir les droits de la France sur Saint-Benoit. Il désignait trois personnes pour mener à bien cette requête : un chargé d'affaire de l'ambassade, Pierre Ruffin, ainsi que les deux députés du moment, Louis Anthoine et Jacques Alléon. Les trois hommes furent investis de tous les pouvoirs que leur nouvelle charge de commissaire de la République impliquait. Ils trouvèrent un écho favorable à leurs revendications auprès des dirigeants ottomans, trop heureux de voir cette affaire enfin se dénouer. Leur mission allait donc bien se dérouler.

Avec l'accord verbal du Reis-Effendi, Jacques et ses compagnons firent lever ses scellés au voivode. Ils apposèrent ensuite provisoirement les leurs à la place. Le père Delenda quant à lui,

⁴⁴ La plupart des informations ci-dessous sont extraites du livre de Ludwik Biskupski, *Les répercussions de la Révolution française sur l'Orient*, Paris, 1956. Courtoisie de M. et Mme Antoine Gautier.

fut confirmé dans ses fonctions d'administrateur. Quatre jours plus tard, nos trois commissaires avaient obtenu les papiers officiels du Divan. Ces documents faisaient retrouver à la France ses droits de propriété, ainsi que son rôle d'administrateur et de protecteur de Saint-Benoît. Tous les protagonistes se rendirent alors chez Jacques Alléon pour signer les procès verbaux qui entérinaient la décision du Divan⁴⁵. Au bout de six ans de « compétitions ourdies à la faveur du désarroi général par la manœuvre soi et la violence⁴⁶ », l'affaire du couvent de Saint-Benoît était enfin réglée. L'énergie d'un nouvel ambassadeur volontaire, associée au concours dévoué et conscientieux des gens dont il avait su s'entourer pour cette affaire sortirent Saint-Benoît de la crise⁴⁷.

Un an passa. Le 5 décembre 1797, le général Aubert du Bayet contracta subitement une « fièvre bilieuse, puante, inflammatoire et militaire⁴⁸ ». Malgré tous les soins prodigues par les docteurs Olivier, Bénéveni et Maugin⁴⁹, son état jusque là stationnaire au couvent de Saint-Benoît, fut rapidement dégradé.

⁴⁵ Ministère des affaires étrangères, mémoires et documents, tome 136, document 6, folios 70-74.

⁴⁶ Ludwik Biskupski, *op. cit.*, p. 489.

⁴⁷ Le couvent de Saint-Benoît, comme les autres édifices religieux français du Levant, connut bien d'autres vicissitudes après cette première mésaventure. Le père Delenda montra des attitudes tellement prétentieuses et peu coopératives à la suite de sa confirmation, qu'il dut être démis de ses fonctions quelques mois plus tard. Puis vint 1798, avec une autre période de grands troubles, où Saint-Benoît passa quelque temps sous protection espagnole. Mais de cette année-là, nous aurons l'occasion de reparler.

⁴⁸ Henri Dehétrain, *La vie de Pierre Ruffin, orientaliste et diplomate 1742-1824*, tome I, p. 121, Paris, 1929. Courtoisie de M. et Mme Antoine Gautier.

⁴⁹ Olivier était un Français, médecin et voyageur, qui a laissé un ouvrage intéressant de son périple : *Voyage dans l'empire ottoman*, Paris an IX,

naire empira brusquement dans la journée du 16 décembre. Il décéda dans la nuit qui suivit. Homme habile, droit, ferme et prudent, le général Aubert du Bayet était un des meilleurs soldats de la République, qui avait su s'illustrer durant la guerre. Cet homme qui forçait l'admiration par son charisme, avait rapidement exercé une grande influence sur la Porte, qu'il conseillait et aidait beaucoup militairement. Il était très apprécié de tous à Constantinople, et son décès brutal fut ressenti avec un vif émoi.

L'intérim de son poste fut assuré par Pierre Ruffin, qui organisa les obsèques. Homme en vue et premier député de l'échelle, Jacques avait le devoir de participer à cette importante cérémonie. Le biographe de Ruffin, Henri Dehétrain, en a laisse une description très intéressante⁵⁰. Nous nous contenterons de le citer :

La cérémonie eut lieu le 28 frimaire an V (18 décembre 1797). Le cercueil couvert de drappeaux tricolores sortit du Palais porte par huit citoyens en uniforme national. Il était précédé des janissaires, de la maison de l'ambassadeur, de celles des ministres étrangers en grande livrée, et accompagné par deux colonnes de citoyens ayant à leur tête, celle de droite le général Menant et le premier député de la nation (Jacques Vélezon), celle de gauche Caister et le second député (Vincent Petit). Marchant immédiatement derrière le cercueil Ruffin conduisait le défilé. Il était suivi des ministres étrangers et de leurs légations en costume, des négociants étrangers et français. Le cortège devait jusqu'à l'extrémité de la grande terrasse du jardin. Ambert du Bayet y avait fait planter des saines planteurs et des cyprès, c'est là qu'il fut inhumé suivant son voeu. Après la cérémonie, l'une des strophes de la Marseilleïse, ayant sacré de tel patre, fut chantée. Ruffin reunit ensuite tous les assistants dans la salle d'audience du palais, remeria en son nom et au nom de l'ambassadrice les ministres et les autres étrangers, puis les reconvainut suivant l'étiquette.

⁵⁰ Bénéveni fait l'objet de la note 11 ; Maugin était l'officier de santé de l'hôpital français de Constantinople.

⁵⁰ Henri Dehétrain, *op. cit.*, tome I, p. 121-122.

LA CRISE ÉGYPTIENNE

De nos jours, les principaux souvenirs qu'évoque la campagne d'Égypte sont le décryptage de l'écriture hiéroglyphique par Champollion⁵¹, et l'image de l'obélisque de Louxor⁵², qui orne la place de la Concorde à Paris. Pourtant, si cette expédition marque effectivement par son côté culturel la naissance de l'archéologie moderne et de ce que l'on appelle l'égyptologie, elle n'en reste pas moins à l'origine une vaste opération politico-militaire.

Les raisons qui motivait la France étaient doubles. D'une part, le Directoire s'inquiétait de la renommée croissante acquise par un de ses jeunes généraux. Après la prise de Toulon et la répression d'une insurrection royaliste à Paris, Napoléon Bonaparte venait de nouveau d'emporter une fulgurante victoire en Italie (campagne de 1796-1797). Les directeurs cherchèrent donc à éloigner de la capitale celui que l'on surnommait déjà « l'homme providentiel ». Il aurait été cependant maladroit, en ces temps difficiles, de se passer d'un tel talent militaire. Et voilà justement que la France envisageait de menacer l'Angleterre en Méditerranée orientale, afin de lui couper la route des Indes, et ainsi porter atteinte à ses échanges commerciaux. Le choix de l'Égypte, carrefour de l'Afrique et de l'Asie, ouvert sur la mer Méditerranée et sur la mer Rouge, s'imposait géographiquement pour mener à bien cette opération. Comme en plus le pays était affaibli depuis trente ans par l'anarchie, la peste et la famine, il était une proie idéale pour l'armée française.

çaise⁵³. Telles furent donc les raisons qui motivèrent l'expédition d'Égypte, en cette fin d'année 1798.

Oui mais voilà ! L'Égypte était sous la suzeraineté de l'Empire ottoman, depuis 1517. Il y avait peu de chances que les Turcs regardent annexer une région qu'ils gouvernaient depuis presque trois siècles sans envisager de représailles. Déjà nos troupes s'étaient permises d'occuper de la même façon les rivages dalmates de l'Adriatique, et les Turcs n'avaient rien dit pour ne pas ternir les bons rapports qu'ils entretenaient avec la France ! Là, cela devenait un peu trop fort : le temps de comprendre les intentions de Bonaparte, le sultan Sélim III conclut une alliance avec les Russes et les Britanniques, et déclara la guerre à la France.

La jeune République française comptait dans l'empire quarante-deux fonctionnaires et mille huit cents particuliers. Ce n'était pas la première fois que les Turcs entraient en guerre contre une puissance qui possédait une représentation diplomatique ou commerciale sur leur territoire. Ils avaient cependant toujours respecté les droits des ennemis et l'inviolabilité de leurs chancelleries. Mais cette fois-ci, dès l'annonce de la déclaration de guerre, un vent de folie souffla sur Constantinople. Tout ce qui, de près ou de loin, avait un rapport avec la France, fut balayé par l'arbitraire ottoman.

Le 2 septembre 1798, Pierre Ruffin et ses deux drogmans, Kieffer et Dantan, étaient arrêtés à la Porte. Le palais de France fut investi par l'armée turque, et transformé en prison. Alors

⁵¹ À ce sujet, notons pour l'anecdote qu'en 1793 les soixante-et-un Français présents dans les échelles égyptiennes (Le Caire, Alexandrie, Rosette...) avaient informé la Convention de la possibilité et des avantages que la France avait à occuper l'isthme de Suez : « six mille citoyens-soldats chasseraient les beys du Caire...la conquête ne coûterait point de sang ».

commença une vaste chasse à l'homme qui dura plusieurs jours, et où personne ne fut épargné : diplomates, négociants, artisans, religieux, furent appréhendés et mis en captivité. Quinze jours plus tard, le sultan édictait un firman intimant à tous les Français de se rendre au palais de France pour s'y constituer prisonnier, «*sous peine d'être traités en espions et en ennemis*». Il menaçait également de châtiment toute personne qui leur donnerait asile. La plupart de nos compatriotes qui se chaient encore, se livrèrent alors aux autorités turques. Leur sort ne fut pas enviable : les diplomates furent emprisonnés dans le château aux Sept Tours⁵⁴, les artisans écoperent du bagne, et les négociants furent déportés vers la mer Noire. S'ensuivirent des actes de pillage et de vandalisme peu glorieux, tels que la mise à sac de la chancellerie Française : vidée de ses valeurs, de ses archives, et de sa bibliothèque, ses coffres furent fracturés, son mât des couleurs abattu...

Quant aux négociants, ils furent peut-être les plus touchés par ces spoliations et ces confiscations. En effet, dès leur arrestation, le gouvernement turc faisait procéder à un inventaire des biens contenus dans leurs propriétés. Puis, à partir du 1^{er} novembre 1798, les stocks furent sortis des magasins et vendus aux enchères pour le compte du gouvernement turc. Les dettes des sujets ottomans envers les négociants français furent annulées, par la même occasion. Le négociant François Florenville, par exemple, vit sa collection d'œuvres d'art et de tableaux spoliée puis rachetée à très bas prix par le drogman de la porte, le prince Ypsilanti. Tout simplement...

Durant la première semaine, Jacques se cacha pour éviter la prison. Acteur malheureux de cette histoire, laissé-pour-compte de l'expédition d'Égypte, il a transmis un témoignage poignant de ce mois de septembre 1798 : «*Dès le moment de la déclaration de guerre, toutes les gardes par ordre du gouvernement se jetaient sur les républiains avec une fureur extrême, les saisissaient, les traînaient ignominieusement et les conduisaient au Palais où ils se trouvent aujourd'hui entassés comme de vils criminels [...] Quant à moi, j'ai pu me soustraire à la poursuite des gardes turcs, et je me trouve caché chez un ami, d'où je nous faisons entendre les accents de ma douleur. Séparé de mes enfants, je souffre enor plus de leur privation que des malheurs qui m'accablent.*⁵⁵» Ses biens furent, comme pour les autres négociants, confisqués et revendus. «*Je n'ai plus rien, tout m'a été enlevé*»,⁵⁶ écrivait-il à ce sujet. Quant à son sort à la suite du firman impérial, nous ne le connaissons malheureusement pas en détail. Il semblerait cependant que Jacques ait réussi à éviter l'incarcération et la déportation. Il fut apparemment l'un des très rares français à obtenir la protection du gouvernement de Raguse⁵⁷. Nous le retrouvons, en effet, négociant pour le compte de cette petite république, dès la fin de l'année 1798⁵⁸. Lui qui avait été un des rares négociants à éviter la renonciation de sa nationalité lors de la Révolution, fut un des rares à le faire cette fois-ci.

⁵⁴ Lettre du 24 fructidor an VI (10 septembre 1798), dans le livre de Henri Déhéain, *op. cit.*, p. 150 et 151.

⁵⁶

⁵⁷ «*Plat nominatif des Républicains français tant protégés que prisonniers ou cachés dans Constantinople* », in Onnick Jamgoçyan, *Les finances de l'Empire ottoman et les financiers de Constantinople 1732-1853*, tome I, p. 468, Thèse de doctorat, Paris, 1988.

⁵⁸ Appelé aussi Yedikule kapi. Encore visible de nos jours, cette ancienne enceinte fortifiée byzantine rénovée par Mehmet II en 1458, servit souvent de prison pour diplomates, capitaines de navires, commerçants, et même pour un sultan, Osman II, qui y fut assassiné en 1622.

LE DÉCÈS

Les Français de Constantinople ne furent libérés que lorsque nos troupes évacuèrent l'Egypte, en septembre 1801. Ils vécurent pour la plupart trois ans de captivité injuste. Leur libération fut, comme on l'imagine, un grand soulagement pour la colonie française. Pourtant, en ce douzième jour de septembre 1801, alors que toutes les familles françaises de l'échelle étaient le retour de l'un des siens, la famille Alléon pleurait un départ. Jacques venait d'être rappelé à Dieu, à l'âge de quarante-huit ans. Il laissait derrière lui sept enfants. L'aîné avait neuf ans, la plus jeune, Christine, treize mois.

Il fut probablement inhumé dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, qui était sa paroisse. Plus tard, en 1859, son fils Jacques fit transférer ses cendres dans la crypte de la toute nouvelle église Saint-Esprit, qui venait d'être bâtie. Une plaque funéraire en latin s'y trouve encore aujourd'hui, et honore sa mémoire.

Son épouse, Sophie Fenton, resta veuve pendant quarante-trois ans. Elle mourut à Constantinople le 6 mars 1845⁵⁹. Elle fut inhumée dans l'église Sainte-Marie Draperis, avant d'être, elle aussi, transférée à Saint-Esprit, aux côtés de son mari.

Christophe ALLÉON

⁵⁹ Archives du ministère des affaires étrangères, État civil, Constantinople, microfilm P 4089.